



DEMANDE D’AFFILIATION

SCO OMNISPORTS

Nom du club :

Siège social :

Ville : Code postal :

Téléphone du club :

Site web du club :

Adresse mail du club :

Président(e) : Téléphone :

Nombre de licenciés (saison en cours) :

Nombre de licenciés masculins :

Nombre de licenciées féminines :

Pourquoi souhaitez-vous intégrer le SCO Omnisports ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Lieu de pratique :

.....

.....



Instructions en vue d'une demande d'affiliation à l'Union Sporting Club de L'Ouest - SCO

1- Constitution du dossier

A) Les documents à fournir

- Les statuts du club
- La liste des membres du bureau et leur adresse mail
- La photocopie du récépissé de la déclaration à la préfecture
- La photocopie de l'inscription au Journal Officiel
- La photocopie de l'affiliation à la Fédération (si affilié à une Fédération)
- Les noms des cadres et leurs diplômes
- La proposition de nom de club que vous souhaitez nous soumettre :
SCO.....

REMARQUES :

L'Union SCO Omnisports n'acceptera que des dossiers complets. Seuls les clubs agréés par le Ministère des sports pourront être admis au sein de l'Union SCO Omnisports, ainsi que les clubs qui n'ont pas de fédération délégataire mais qui sont reconnus par la ville d'Angers.

2- Traitement du dossier

A) Enregistrement

Lors de la remise du dossier, un membre du bureau s'assurera qu'il comporte bien toutes les pièces demandées.

Il notera la date de réception sur la feuille prévue à cet effet.

B) Validité

Le Bureau de l'Union SCO Omnisports vérifiera la validité des pièces du dossier. Il retournera le dossier incomplet ou non-valide en indiquant les manques éventuels.

C) Examen du dossier

Le dossier sera examiné par le comité directeur de l'Union SCO Omnisports lors de la session qui suivra la reconnaissance de sa validité.

Le bureau de l'Union SCO Omnisports prendra en compte, entre autre, les critères suivants :

- **Validité des pièces officielles**
- **Objet de l'association**
- **Objectifs de l'association**
- **Lieu du siège social**
- **Lieu des activités**
- **Interview du demandeur**
- **Quantité d'activités par rapport au nombre de licenciés**
- **Nombre total de licenciés, sans nombre minimum.**
- **Qualité d'amateurs de l'association**
- **Résultats sportifs sur les 3 dernières saisons.**
- **Perspective d'évolution du club**
- **Avis consultatif de la municipalité par son adjoint aux sports**

D) Affiliation

AVIS DU BUREAU DE L'UNION SCO OMNISPORTS

Le bureau de l'Union SCO Omnisports émettra un avis favorable ou défavorable après étude du dossier. Si il émet un avis favorable, il devra être pris dans les conditions suivantes :

- Majorité des membres
- En cas d'égalité, la voix du président fera loi

PRONONCIATION DE L'AFFILIATION

- Majorité des membres
- En cas d'égalité, la voix du président fera loi

Le comité directeur de l'Union SCO Omnisports se prononce par un vote sur l'admission ou la non-admission.

La décision du Conseil d'administration sera notifiée au président de l'association demandeuse.

VALIDITE DE L'ACCORD

Après accord du Comité Directeur, le club demandeur aura 6 mois pour procéder à l'enregistrement de son nouveau nom.

Ex : SCO..... auprès de la préfecture du Maine et Loire.

Les documents seront à envoyer à l'adresse suivante :

president@sco-omnisports-angers.fr

